

# BULLETIN SUR LES OBLIGATIONS **VERTES**

PROVINCE DE QUÉBEC

Février 2018

Finances  
Québec 

|  |   |
|--|---|
| CARACTÉRISTIQUES<br>DES OBLIGATIONS VERTES ÉMISES<br>PAR LE QUÉBEC | 2 |
| ASSISES DES OBLIGATIONS VERTES                                     | 3 |
| PREMIÈRE ÉMISSION D'OBLIGATIONS<br>VERTES DU QUÉBEC                | 4 |
| UTILISATION DES PRODUITS<br>DES OBLIGATIONS VERTES<br>DU QUÉBEC    | 5 |
| PROCESSUS DE SÉLECTION<br>DES PROJETS ADMISSIBLES                  | 6 |
| PROJET FINANCÉ PAR LA<br>PREMIÈRE OBLIGATION VERTE<br>DU QUÉBEC    | 7 |

# CARACTÉRISTIQUES DES OBLIGATIONS VERTES ÉMISES PAR LE QUÉBEC

Les obligations vertes du Québec servent à lever des capitaux qui sont affectés à des projets précis qui engendrent des bénéfices tangibles en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou d'adaptation aux changements climatiques au Québec.

Les projets verts admissibles font partie d'une des catégories suivantes (à l'exclusion des projets de génération d'électricité faisant intervenir des carburants fossiles et de l'énergie nucléaire) :

- transport public;
- efficacité énergétique;
- énergies renouvelables;
- gestion durable des déchets;
- aménagement durable du territoire;
- gestion de l'eau ou assainissement des eaux;
- gestion forestière, agricole et des terres;
- adaptation au climat et résilience.

Les obligations vertes du Québec possèdent les mêmes caractéristiques que les obligations conventionnelles en matière de prix, de rendement, d'échéance et de cotes de crédit.

Elles constituent des obligations valides du Québec de rang égal entre elles et avec toutes les autres dettes émises par le Québec.

Les détenteurs de ces obligations n'assument aucun risque lié aux projets.

# ASSISES DES OBLIGATIONS VERTES

Le programme d'obligations vertes du Québec s'appuie sur les *Green Bond Principles (GBP)*, un ensemble de lignes directrices visant à assurer plus de transparence concernant les processus d'émission, de divulgation et de reddition de comptes.

L'organisme CICERO (Center for International Climate and Environmental Research) a émis une opinion indépendante à propos du cadre de référence et du processus de sélection du programme d'obligations vertes du Québec.

- La plus haute cote possible, soit la cote *dark green* (vert foncé), a été attribuée.

Consultez le document<sup>1</sup>  
de CICERO

<sup>1</sup> [http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR\\_Quebec\\_2e\\_Opinion.pdf](http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_Quebec_2e_Opinion.pdf)

# PREMIÈRE ÉMISSION D'OBLIGATIONS VERTES DU QUÉBEC

## DÉTAILS DE L'ÉMISSION

|   |   |
|---|---|
| Émetteur :  | Province de Québec  |
| Cotes de crédit* :  | Aa2/AA-/AA- (Stable/Stable/Stable)                        |
| Taille :  | 500 millions \$CAD  |
| Date de négociation :   | 24 février 2017   |
| Date d'émission :   | 3 mars 2017   |
| Date d'échéance :   | 3 mars 2022   |
| Coupon :  | 1,65 % s.a.   |
| Taux de rendement :   | 1,672 %   |
| Prix :  | \$99,895  |
| Écart de taux « reoffer » :                                   | +57 pbs   |
| Canada de référence :   | CAN 0,50 % du 1 <sup>er</sup> mars 2022                   |
| Bourses :   | Luxembourg Green Exchange (LGX) -<br>Euro MTF Market      |
| Chefs de file :   | HSBC, RBC Marché des capitaux<br>et Valeurs mobilières TD |
| Co-chef de file senior<br>et « Green structuring<br>agent » : | SEB   |

\* S&P a haussé la cote à AA- en juin 2017.



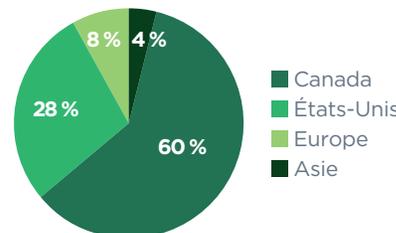
## EXÉCUTION

- **Mardi 21 février 2017** : Le mandat a été annoncé à l'ouverture des marchés, et une invitation pour une conférence téléphonique a été envoyée à l'attention des investisseurs partout dans le monde. Plus de 70 personnes se sont jointes à cette conférence téléphonique, laquelle portait sur le cadre de référence du programme d'obligations vertes du Québec, les projets verts admissibles au financement par une éventuelle émission d'obligations vertes ainsi que l'utilisation qui serait faite des fonds recueillis.
- **Mercredi 22 février 2017** : Le gouvernement du Québec a répondu aux différentes interrogations d'investisseurs.
- **Judi 23 février 2017** : La transaction a officiellement été annoncée.
- **Vendredi 24 février 2017** : La transaction a officiellement été lancée et négociée. Au moment de la négociation de l'emprunt, le livre de commandes dépassait 1,1 milliard de dollars canadiens.

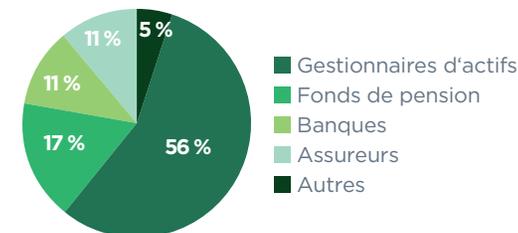
## FAITS SAILLANTS

- Le 24 février 2017, le Québec a réalisé sa première émission d'obligations vertes, devenant ainsi le deuxième gouvernement à émettre des obligations vertes sur le marché canadien.
- Le Québec avait ciblé quatre projets de transport public répondant aux critères de sélection, qui pouvaient faire l'objet de financement dans le cadre de la présente émission d'obligations vertes, en donnant priorité à l'acquisition des voitures de métro AZUR.
- L'émission a suscité un fort intérêt chez les investisseurs ayant des mandats verts ou étant signataires des *United Nations Principles for Responsible Investment (UN PRI)*, lesquels ont représenté plus de 90 % des ventes totales.
- L'émission a été offerte sur le marché mondial afin de permettre autant aux investisseurs internationaux que domestiques d'y participer. De cette façon, elle a connu une large distribution dans le marché primaire, avec plus de 60 investisseurs, dont 60 % au Canada, 28 % aux États-Unis, 8 % en Europe et 4 % en Asie. Quant aux types d'investisseurs, 56 % étaient des gestionnaires d'actifs, 17 % des fonds de pension, 11 % des banques, 11 % des assureurs et 5 % d'autres types d'investisseurs.
- L'émission a été incluse dans les indices suivants :
  - Bloomberg Barclays MSCI Green Bond Index
  - BofA Merrill Lynch Green Bond Index
  - Solactive Green Bond Index
  - S&P Green Bond Index
- Comme mentionné plus haut, cette émission est l'émission inaugurale d'obligations vertes du Québec. Au cours des années à venir, le Québec prévoit devenir un émetteur régulier d'obligations vertes.

### DISTRIBUTION : Géographique



### Par type d'investisseurs



# UTILISATION DES PRODUITS DES OBLIGATIONS VERTES DU QUÉBEC

- Un montant égal au produit net de chaque émission d'obligations vertes est crédité dans un compte désigné afin que l'utilisation et l'affectation des fonds reliés aux projets admissibles fassent l'objet d'un suivi.
- Tant que le solde du compte demeure positif, des sommes équivalentes aux fonds déboursés sont déduites de ce solde à mesure qu'elles sont affectées aux projets admissibles approuvés en vertu du cadre de référence du programme.
- Les premières exigences de déboursés pour les projets sélectionnés doivent se concrétiser dans les douze mois suivant l'émission des obligations vertes ou dans les six mois précédant leur émission.
- Dans l'attente d'un déboursé, le solde non affecté est investi à court terme dans des bons du Trésor ou des titres à court terme émis ou garantis par le gouvernement du Québec ou un autre gouvernement canadien.

**TABLEAU DE L'UTILISATION DES PRODUITS AU 31 JANVIER 2018**

|   |                    |
|---|--------------------|
| PRODUITS NETS DE LA PREMIÈRE OBLIGATION VERTE | 498 725 000 \$ CAD |
| PRODUITS UTILISÉS POUR LE PROJET AZUR         | 497 750 000 \$ CAD |
| SOLDE AU 31 JANVIER 2018                      | 975 000 \$ CAD     |

# PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETS ADMISSIBLES

Le Comité consultatif sur les obligations vertes (CCOV) choisit les projets admissibles, qui se conforment aux normes et aux politiques rigoureuses du gouvernement du Québec.

Le CCOV se compose des représentants de divers ministères et organismes gouvernementaux :

- le ministère des Finances (MFQ);
- le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
- le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);
- le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT).



Lors d'une émission d'obligations vertes, le MFQ choisit, à partir de la liste des projets sélectionnés par le CCOV, les projets qui sont retenus.

Chaque projet doit avoir une valeur supérieure à 25 millions de dollars canadiens.

# PROJET FINANCÉ PAR LA PREMIÈRE OBLIGATION VERTE DU QUÉBEC

## ACQUISITION DES VOITURES DE MÉTRO AZUR



### DESCRIPTION DU PROJET

- Le 22 octobre 2010, la Société de transport de Montréal (STM) signait avec le consortium Bombardier-Alstom le contrat d'acquisition de 468 voitures de métro (52 trains). Ce projet, qui s'échelonne sur plusieurs années, représente un investissement majeur de 1,2 milliard de dollars, financé par le MTMDET et l'agglomération de Montréal à hauteur de 75 % et de 25 % respectivement.
- Le remplacement graduel des voitures MR-63, qui roulent depuis l'ouverture du métro en 1966, constitue un grand changement dans l'histoire du transport collectif montréalais. Pour la clientèle, la modernisation de ces voitures permet de bonifier le service de manière importante : une capacité accrue de 8 %, des systèmes d'information à la fine pointe de la technologie, un nouveau système de ventilation, des portes 27 % plus larges que les anciennes et un aménagement optimisé.
- À l'instar des trains d'autres grandes villes, entre autres Munich, Berlin, Bangkok, Shanghai, Mexico, Delhi et Madrid, les trains AZUR, composés de neuf voitures, sont indéformables afin de permettre une libre circulation d'une voiture à l'autre, favorisant ainsi la fluidité des déplacements des usagers.
- Avec une alimentation 100 % hydroélectrique, ces voitures fabriquées avec 60 % de produits canadiens seront recyclables à 92,5 % à la fin de leur vie.
- Grâce entre autres aux voitures AZUR, la STM vise à faire passer de 69,5 % en 2015 à 88,6 % les déplacements à l'alimentation électrique sur son réseau en 2025.
- À la suite d'un ajustement à l'entente avec le consortium, un total de 54 trains, composés de neuf voitures, seront mis en circulation dans le réseau.

# PROJET FINANCÉ PAR LA PREMIÈRE OBLIGATION VERTE DU QUÉBEC



## ACQUISITION DES VOITURES DE MÉTRO AZUR

### AVANCEMENT DU PROJET

- Le 28 avril 2014, la première voiture du prototype AZUR, dans laquelle est située la loge de conduite, arrivait dans les installations de la STM. En février 2016, après plusieurs mois d'essais, le premier train AZUR était mis en service sur la ligne orange, qui est la plus achalandée depuis le prolongement du métro vers Laval. En août 2017, la STM mettait en service un train AZUR sur la ligne verte. La STM poursuit depuis le processus d'intégration progressive des trains AZUR sur cette ligne. En parallèle, la STM mettait en service deux trains AZUR sur la ligne verte afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'enjeux lorsque les trains AZUR seront mis en service sur cette ligne à partir du printemps 2018.
- En date du 31 janvier 2018, 35 trains AZUR ont été transférés à la STM.

Le produit total des obligations vertes du Québec émises en février 2017 a servi à financer 27 trains de 9 voitures, soit 243 voitures AZUR.

Rappelons que le Québec avait initialement ciblé quatre projets de transport public répondant aux critères de sélection et qui auraient pu faire l'objet de financement dans le cadre de la présente émission d'obligations vertes, en donnant priorité à l'acquisition des voitures de métro AZUR.

| NOM DU PROJET                    | CATÉGORIE        | ALLOCATION FINALE DU FINANCEMENT (%) |
|----------------------------------|------------------|--------------------------------------|
| Nouvelles voitures de métro AZUR | Transport public | 100 %                                |
| Réno-Systèmes                    | Transport public | 0 %                                  |
| Réno-Infrastructures             | Transport public | 0 %                                  |
| Achat de bus hybrides            | Transport public | 0 %                                  |

# PROJET FINANCÉ PAR LA PREMIÈRE OBLIGATION VERTE DU QUÉBEC

## ACQUISITION DES VOITURES DE MÉTRO AZUR

### ESTIMATION DES BÉNÉFICES POUR L'ENVIRONNEMENT

Grâce aux voitures AZUR, la STM vise à :

- atteindre 440 millions de déplacements en transport collectif sur le réseau de la STM en 2025;
- accroître de 69,5 % à 88,6 % les déplacements à l'alimentation électrique sur son réseau en 2025;
- réduire de 6 % ses émissions de GES par passager-kilomètre d'ici 2025 (de 47,4 gr eq CO<sub>2</sub> passager-kilomètre en 2015 à 44,7 gr eq CO<sub>2</sub> par passager-kilomètre en 2025);
- mettre en valeur plus de 85 % des 8 200 tonnes de matériaux des 333 voitures de métro MR-63.



### VALORISATION DES MR-63

En date du 31 décembre 2017, 209 voitures ont été envoyées au recyclage et 124 voitures demeurent en exploitation (37,2 %). Le taux de valorisation des voitures MR-63 est de 85 %. Plus de 50 types de pièces seront réutilisées sur les MR-73, les MR-63 encore en service et les locotracteurs, ce qui générera des économies importantes.

### PRIX NOVÆ - LA DÉMARCHE DE MISE EN VALEUR DES MR-63 À L'HONNEUR

La qualité du travail effectué par la STM pour assurer la mise en valeur des voitures de métro MR-63, de même que ses résultats probants, a incité le jury des Prix Novæ de l'Entreprise citoyenne à lui décerner un prix dans la catégorie « Gestion des matières résiduelles ». Les prix Novæ récompensent les meilleures pratiques de développement durable et de responsabilité sociale au Québec.

# BULLETIN SUR LES OBLIGATIONS VERTES

PROVINCE DE QUÉBEC - Février 2018

## AVIS LÉGAL

Ce bulletin est préparé par le ministère des Finances (Québec). Ces données sont présentées à titre d'information uniquement et ne constituent ni une offre de vente ni un démarchage de valeurs mobilières. Elles n'ont été approuvées par aucun organisme de réglementation des valeurs mobilières et la décision d'acheter des valeurs ne doit pas être prise uniquement en fonction de ces données. Il peut y avoir des erreurs ou des omissions attribuables à la conversion électronique, au téléchargement ou à des modifications non autorisées. Certaines déclarations de la présentation peuvent être des déclarations prospectives (*forwardlooking statements*) au sens de la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les déclarations prospectives comportent des incertitudes, des risques et d'autres facteurs qui pourraient faire que la performance de l'économie du Québec diffère grandement des prévisions et des perspectives économiques énoncées expressément ou implicitement dans ces déclarations. La province de Québec ne s'engage nullement à mettre à jour ces déclarations prospectives en fonction de nouveaux renseignements obtenus, d'événements futurs ou autres, sauf pour se conformer aux exigences des lois et règlements pertinents. Même si, au moment de les rendre publiques, ces données étaient jugées fiables à ce jour, RIEN NE GARANTIT QUE LE PRÉSENT DOCUMENT OU LES RENSEIGNEMENTS QU'IL CONTIENT SONT EXACTS OU COMPLETS.

## POUR NOUS JOINDRE

Ministère des Finances du Québec  
12, rue Saint-Louis  
Québec (Québec) G1R 5L3

Courriel : [info@finances.gouv.qc.ca](mailto:info@finances.gouv.qc.ca)  
Téléphone : 418 528-9323  
Télécopieur : 418 646-1631

Finances  
Québec 